

Angers, le 7 juin 2018

Objet : calendrier du mouvement départemental

Monsieur le Directeur Académique,

Lors de la CAPD du 29 mai, vous nous avez informés de la modification du calendrier du mouvement départemental consistant au report de la CAPD phase complémentaire initialement prévue le 14 juin, au mardi 3 juillet.

En séance, nous vous avons exprimé notre ferme opposition quant à ce report. La phase complémentaire doit pouvoir se tenir de façon à ce que les collègues nommés aient le temps de contacter leur(s) nouvelle(s) école(s), éventuellement de participer à un conseil des maîtres... : de se projeter sereinement, et non dans l'urgence, sur la rentrée 2018. Cette CAPD ne peut donc se tenir en juillet, à moins d'acter un net recul quant au fonctionnement des opérations du mouvement départemental.

Nous demandons donc qu'un nouveau calendrier soit arrêté, plus respectueux des collègues et des écoles.

Par ailleurs, nous renouvelons notre demande de documents exhaustifs quant aux candidatures aux départs en formation CAPPEI et sur postes ASH. En effet, ceux fournis en instance n'indiquent pas l'ensemble des candidats, ni leur classement, ce qui ne permet pas de communiquer en toute transparence auprès de nos collègues, et d'assurer notre travail paritaire, auquel vous nous dites être attaché.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre dévouement au Service Public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU 49,

R. BERTHELOT, D. BERTIN, E. GUYON, C. LAURENT, I. LOMBART, E. MOREAU, G. PROUST, C. RABIN.